

## Modèle d'attestation

(Article 2-1° Annexe III statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat\*)

(à remplir par les candidats ne satisfaisant pas aux critères de diplômes et à faire signer par le secrétaire général de la CMA ou CMAI ou CRMA ou CMAR dont dépend le candidat)

Je soussigné(e) .....

Secrétaire général(e) de la CMAD/CMAI/CRMA/CMAR de ...

de la chambre de métiers et de l'artisanat départementale /interdépartementale / régionale / de région  
.....

atteste par la présente que Mme / M. ...., né(e) le .....à.....

est agent cadre depuis le (JJ-MM-AAAA) au sein de la CMAD/CMAI/CRMA/CMAR de ...

et exerce effectivement un emploi de .....

Fait à.....le.....

Le secrétaire général

Signature

**\*Article 2 :** L'examen national d'aptitude mentionné à l'article 1er est ouvert :

1°- aux cadres et aux cadres supérieurs des chambres de métiers et de l'artisanat départementales, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat, des chambres de métiers et de l'artisanat de région et de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, qui exercent leur fonction depuis au moins cinq ans. Une attestation du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, ou du secrétaire général, directeur des services de la chambre de métiers départementale ou de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région selon le cas, justifie que le candidat exerce effectivement une fonction de direction.